

New York, 9 février 2021

Prot. N°. 224

La Mission permanente d'Italie auprès des Nations Unies présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale et, en référence à la résolution ICC-ASP/1/Res.2, modifiée par la résolution ICC-ASP/3/Res.6, intitulée « Modalités des candidatures et d'élection des juges, du Procureur et des procureurs adjoints de la Cour pénale internationale », adoptée par l'Assemblée des États Parties le 10 septembre 2004, a l'honneur de présenter la candidature de M. Francesco Lo Voi, de nationalité italienne, au poste de Procureur de la Cour pénale internationale, dont l'élection se tiendra à New York, le 12 février 2021, au cours de la deuxième reprise de la dix-neuvième session de l'Assemblée des États Parties.

En soumettant la présente candidature, l'Italie a suivi les exigences définies au paragraphe 3 de l'article 42 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale.

M. Francesco Lo Voi jouit des plus hautes qualités morales et est particulièrement attaché à l'indépendance de la fonction de procureur, qui est un élément central aussi bien dans le système judiciaire italien que du Statut de Rome. Au cours des trois décennies que compte son parcours professionnel, dont 25 années passées à exercer des fonctions dans le domaine des poursuites, M. Lo Voi a toujours fait preuve de la plus haute intégrité et d'un dévouement sans faille, en se consacrant pleinement à la protection des droits des victimes, notamment des plus vulnérables d'entre elles.

M. Francesco Lo Voi a démontré ses grandes qualités professionnelles en tant que procureur. Il a exercé ces fonctions pendant près de 30 ans, dont les dix dernières ont consisté à diriger et gérer un grand bureau de procureur, actuellement composé de sept (7) procureurs adjoints, soixante-et-un (61) procureurs, un directeur administratif et un personnel administratif de plus de 350 fonctionnaires. Ses qualités de dirigeant et sa vaste expérience dans la conduite fructueuse de nombreuses enquêtes, dans les domaines du crime organisé international, du blanchiment d'argent et du trafic d'êtres humains, constituent des atouts extrêmement bénéfiques pour le poste de Procureur de la Cour pénale internationale. Sa capacité à exercer de façon efficace dans un environnement international est démontrée par les résultats significatifs enregistrés dans sa lutte contre la criminalité internationale, notamment en tant que représentant national auprès d'Eurojust entre 2010 et 2014.

[Original : anglais]

La vaste expérience de M. Lo Voi en matière de poursuites répond pleinement aux exigences visées au paragraphe 3 de l'article 42 du Statut de Rome. À l'exception d'une courte période entre 2002 et 2006, au cours de laquelle il a été affecté au Conseil supérieur de la magistrature italien, M. Lo Voi a exercé sans discontinuer, depuis 1990, la fonction de procureur, en dirigeant des enquêtes complexes et en procédant à l'arrestation et la condamnation de centaines de criminels, notamment des membres très en vue d'organisations criminelles.

M. Francesco Lo Voi parle couramment anglais et a une bonne connaissance du français. Son curriculum vitae détaillé est joint à la présente note verbale.

La Mission permanente d'Italie auprès des Nations Unies saisit cette occasion pour renouveler au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale les assurances de sa très haute considération.